

**SALAIRES : L'ADMINISTRATION JOUE À LA LOTERIE AVEC
NOTRE PAYE !**

L'administration doit respecter les agents et leur rémunération !

Chaque mois, de nombreux personnels constatent des **erreurs sur leur bulletin de salaire ou dans le versement de leur rémunération.**

Des erreurs qui se répètent, des régularisations qui tardent, des montants qui ne correspondent pas à ce qui est dû...

L'administration ne peut pas demander aux personnels de faire leur travail avec rigueur et professionnalisme tout en étant incapable de garantir, **chaque mois, le versement d'un salaire juste et conforme aux droits de chacun.**

TOUS LES CORPS ET TOUS LES GRADES SONT CONCERNÉS !

Ces dysfonctionnements ne touchent pas uniquement une catégorie de personnels.

👉 Surveillants 👉 Gradés 👉 Officiers 👉 Personnels administratifs 👉 Personnels techniques
👉 Tous corps et tous grades confondus

Personne ne doit être laissé de côté !

Les erreurs de rémunération peuvent avoir des conséquences très concrètes pour les agents : prélèvements rejetés, difficultés financières, crédits, charges du quotidien...

Pour l'agent, **un salaire erroné n'est pas une simple ligne informatique : c'est son pouvoir d'achat et sa vie quotidienne qui sont directement impactés.**

FO JUSTICE DIT STOP !

L'UISP FO Justice Grand Est demande à l'administration :

- **La fiabilisation immédiate des opérations de paye ;**
- **La fin des erreurs récurrentes sur les rémunérations ;**
- **La régularisation rapide de toutes les situations individuelles ;**
- **Une meilleure information des agents lorsqu'une anomalie est constatée ;**
- **Des moyens suffisants pour les services chargés de la gestion administrative et de la paye.**

L'ADMINISTRATION DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS !

Les agents ne devraient pas avoir à vérifier chaque mois si leur salaire a été correctement calculé.

Travailler, c'est avoir la garantie d'être payé correctement et dans les délais.

L'administration doit comprendre que derrière chaque erreur de paye, **il y a un agent et une famille qui peuvent être directement impactés.**

FO JUSTICE GRAND EST RESTERA AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !

Parce que le salaire n'est pas une faveur. C'est un droit.

SLPFO UISP STRASBOURG

323 Route de Pagny

54200 Ecrouves

Mail : syndicat-fo.disp-strasbourg@justice.fr

Les délégués régionaux
A Ecrouves, le 28/10/2026

